



LES QUADDEURS DE SERVIÈS

« LA GRANDE BOUCLE »

Bulletin d'engagement

Samedi 30 Août 2014

A Serviès (81220) TARN Sur le terrain de foot

Randonnée fléchée QUAD et SSV de 100 kms environ

Village avec les concessionnaires quad et SSV

Samedi après midi spectacle de cirque et Animations Gratuites

Date limite d'inscription : le 17 Août 2014 (Nombre de places limitées)

Pour tout renseignement : Tél : 06.80.07.47.64 ou 06.13.61.05.21 jusqu'à 20h00

Restauration rapide sur place le Samedi midi (uniquement sur réservation)

PROGRAMME :

- Accueil des participants, vendredi à partir de 16H00
- Départ rando samedi 12h00 (voir le règlement)
- Repas 20h30

QUAD

SSV

NOM : _____ PRENOM : _____

ADRESSE : _____

CP : _____

VILLE : _____

TELEPHONE : / / / /

E-MAIL : _____

DATE DE NAISSANCE : ___/___/_____

MACHINE :(marque, modèle et cylindrée) : _____

Prévoyez-vous de camper sur place ? OUI NON

Arrivée prévue le : Vendredi Samedi

Pour rouler en groupe, il faut impérativement grouper les inscriptions, sinon le départ se fera par ordre d'arrivée des engagements

- Pilote + repas : 50 €
- Passager + repas : 20 €
- Repas supplémentaire : 18 € x ___ =
- Repas enfant - de 10 ans : 10 € x ___ =
- *Casse croute du samedi midi : 6 € x ___ =

*(sandwich saucisse + chips + dessert)

Joindre :(Obligatoire)

- Une enveloppe timbrée à votre adresse pour confirmation d'inscription
- La fiche d'engagement
- Le règlement de la randonnée complété et signé
- Photocopie : carte grise du véhicule, attestation d'assurance, permis de conduire
- Un chèque bancaire à l'ordre de : « les quadeurs de Serviès »

Envoyez le tout à l'association les quadeurs de Serviès 7 rue de cocagne 81700 puylaurens

Les dossiers incomplets seront refusés

Je, soussigné.....déclare avoir pris connaissance du règlement joint et m'engage à le respecter en totalité et à me conformer aux directives des organisateurs.

Fait à _____ le _____

Signature du participant précédée de la mention « lu et approuvé »

Site : www.quadservies.com

REGLEMENT LES QUADREURS DE SERVIES

1) L'inscription.

L'inscription se fait uniquement par courrier postal. Si pour raison autre qu'un cas de force majeure, considéré comme tel par l'organisation, vous ne participez pas à la randonnée, le paiement sera conservé par l'organisateur à titre d'indemnité, sans recours aucun.

L'inscription n'est valide qu' accompagnée :

- Du chèque de règlement.
- De la fiche d'inscription dûment remplie et signée.
- Du présent règlement dûment rempli et signé.
- Une enveloppe timbrée à votre adresse pour confirmation d'engagement
- Photocopie de la carte grise, attestation d'assurance, permis de conduire.

Votre inscription vous sera confirmée par écrit avec le numéro de votre dossier et l'heure de départ.

2) Contrôle dès votre l'arrivée

Le pilote de chaque machine présentera impérativement à l'accueil : les papiers originaux du véhicule, permis de conduire, carte grise et attestation d'assurance.

3) Les véhicules.

Les véhicules doivent être homologués et assurés, en bon état de fonctionnement et conformes en tous points à la législation en vigueur, **notamment au niveau du bruit.**

Pot d'échappement homologué obligatoire.

Casque homologué.

Equipement de sécurité fortement conseillé (bottes, gants, lunettes)

4) Le petit matériel conseillé

- Une sangle de remorquage adaptée.
- Un jerrican d'essence (la distance parcourue ne nécessite pas de ravitaillement en carburant) cependant si vous le souhaitez un véhicule transportera vos bidons à mi-parcours.
- Un téléphone portable.
- Lampe de poche, mèches de réparation ou bombe anti-crevaisson, gonfleur, bougie, câbles de démarrage, fusibles, eau, huile, vêtements de pluie, et trousse de premier secours.

5) Parcours

- Le parcours proposé est d'environ 100 km à parcourir une seule fois, à l'exception des spéciales banderolées (au choix)
- Le tracé empruntera :

Des chemins publics, avec déclaration en préfecture et autorisation des communes traversées.

Des terrains privés avec autorisation des propriétaires.

- En aucun cas, ce tracé ne pourra être emprunté ultérieurement.

- L'utilisation d'un GPS ou tout type de matériel destiné au repérage est strictement interdit.

-Par mesure de sécurité, et dans le respect du règlement, les participants ne devront pas quitter le tracé du parcours.

Tout pilote pris en défaut se verra immédiatement exclu par l'organisation

6) Application du règlement

- Il est rappelé que le club organisateur se réserve le droit de prendre les décisions d'urgences en cas de force majeure ou par mesure de sécurité et se réserve le droit d'exclure un participant qu'il jugerait au comportement dangereux ou ne respectant pas les règles élémentaires de sécurité et les points annoncés du précédent règlement.

7) Responsabilité et savoir vivre.

Chaque pilote est responsable de son quad et s'engage auprès des organisateurs à respecter, la faune, la flore, la propriété d'autrui, les interdictions signalées, la prohibition de la conduite « hors piste » et à faire preuve en toutes occasions de courtoisie envers les autres participants et les autres usagers du monde rural.

Il est conscient que toute dérogation à cet état d'esprit lui ferait quitter la randonnée.

Nous vous rappelons :

- Qu'en tous lieux, les règles du code de la route sont applicables.
- Tout incident ou accident survenant à un des participants ne saurait engager la responsabilité des organisateurs.
- Tout abandon en cours de randonnée ne saurait donner droit à un quelconque remboursement.

8) Généralités.

Tous les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par le comité d'organisation LES QUADREURS DE SERVIES sans qu'il soit possible de déroger à sa décision. Par le seul fait de son inscription, tout participant prend acte du présent règlement, reconnaît et déclare en accepter toutes les dispositions sans possibilité de déroger à une ou plusieurs d'entre elles.